

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 30 octobre 2008

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 30 octobre 2008 à 20h30 à la Salle du Pénitent de Chamole, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Isabelle LASAYGUES, Auguste HERZOG, Stéphanie BORNIER, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Esther LOLIVIER, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Roger CHAUVIN, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Daniel BARBE, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Jean-Marie COURVOISIER, Annie JACQUOT, Bernard LUGAND, Jean-Paul BRETIN, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Paul AUBERT, Camille JEANNIN, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Christine GRILLOT, Myriam LACOMBE, Dominique MICHELET, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT, Daniel PETITPAS.

Assistaient à titre consultatif : Brigitte DELACROIX, Pierre VAIVRE, Guy AUBERT, Marie-Colette VUILLERMET, Eric TOURNEUR, Eric PICHEGRU, Christel FAGOT.

Etaient Excusés : Yves DECOTE (Vice-Président), Antoine MARCELIN, Bruno JOUHAM, Pierre-Yves COLNOT, Bruno FAS, Béatrice BRUGER, Nelly BUYS, Colette GIRARD, Hubert MOTTET, Véronique LAMBERT, Jérémy SAILLARD, Armande REYNAUD, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Catherine CATHENOZ, Jean-François DHÔTE, Dominique GRAND, André-Mary MIGNOT, Ginette POULAIN, Michel BONTEMPS, Pierre SAILLARD.

Etaient absents : Marie-Line LANG-JANOD, Stéphane MACLE, Murielle ARGIENTO.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SOMMER

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Maire de Chamole, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire puis procède à la présentation sommaire du projet de parc éolien sur la commune de Chamole. Celle-ci a déposé en Préfecture un dossier ZDE (Zone de Développement Eolien) qui sera instruit par la DRIR, la DIREN et le SDAP. Le Préfet dispose alors d'un délai de 6 mois pour statuer, et prendre éventuellement un arrêté de création de Zone de Développement Eolien.

Après avoir informé l'Assemblée de la mise à disposition d'une copie du dossier au siège de la Communauté de Communes, Monsieur Jean-Louis DUFOUR répond à Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président, que l'impact sur les infrastructures n'est pas connu à ce jour.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, ajoute que ce sujet sera abordé au cours de la prochaine séance de Commission Environnement prévue le 18 novembre.

1. Rendu compte de l'exercice des délégations par le Bureau le 22 octobre 2008.

➤ **B 04 / 22.10.2008 : Attribution des subventions individuelles OCMACS sur proposition du Comité de Pilotage du 25 septembre 2008.**

Le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité :

- l'attribution par délégation du FISAC de 20 190 € au titre de l'action 7 de l'OCMACS du Comté de Grimont répartis conformément au tableau ci-dessous,

- l'attribution de 14 627 € de subvention de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au titre de l'action 7 de l'OCMACS du Comté de Grimont, aux entreprises présentées dans le tableau ci-dessous et répartis conformément au tableau ci-dessous :

Demandeurs	Montant de l'investissement	Investissement éligible	Aide FISAC	Aide CC Comté de Grimont	Aide CG 39 (CTC)
Boulangerie Thierot Poligny	22 500 €	22 500 €	2 770 €	1 385 €	1 385 €
Charcuterie Brelot Poligny	24 516 €	24 516 €	3 626 €	2 094 €	1 814 €
Garage Dominot Aumont	353 044 €	18 750 €	3 750 €	3 375 €	1 875 €
Jean's 39 Poligny	19 578 €	19 578 €	3 916 €	2 628 €	1 958 €
Trouvailles Poligny	26 377 €	25 321 €	3 993 €	3 010 €	1 997 €
Café du Centre Poligny	10 675 €	10 675 €	2 135 €	2 135 €	1 068 €
Totaux	456 690 €	121 340 €	20 190 €	14 627 €	10 097 €

et a pris acte de l'état de consommation des crédits comme suit :

	FISAC	CG 39	CCCG	TOTAL
Financements obtenus	88 000 €	30 000 €	58 000 €	176 000 €
Aides engagées (12 dossiers)	35 285 €	15 449 €	25 761 €	76 495 €
Aides versées (4 dossiers)	14 257 €	4 316 €	9 191 €	27 764 €
Restant à engager	34 458 €	10 235 €	23 048 €	71 741 €
Taux de consommation	56 %	66 %	60 %	59 %

➤ **B 05 / 22.10.2008 : Espace Commercial Grimont Sud : Aire de détente et d'information.**

Le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Général du Jura pour l'attribution d'une subvention 11 719 € correspondant à 50% de 23 438 € dans le cadre du Contrat Territorial Communautaire, et s'est engagé à assurer le solde non couvert par la subvention.

➤ **B 06 / 22.10.2008 : Transformation d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet en poste d'adjoint technique à temps non complet et création d'un poste accueil / secrétariat à temps complet.**

Le Bureau Communautaire a décidé, à l'unanimité, de remplacer le poste d'agent d'entretien au service de nettoyage des locaux en poste du cadre d'emploi des adjoints techniques, à 6 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2008, et a pris acte de l'évolution au sein des services de la Communauté de Communes, à savoir :

- ne pas pourvoir à court terme le poste d'attaché sur fonction de développement économique dans l'attente d'identifier le profil nécessaire aux besoins de la CCCG entre les fonctions de développeur économique et celles d'aménageur de zones d'activité
- réaffectation de l'adjoint administratif à temps complet actuellement sur fonction de secrétariat, d'accueil et d'animation des pépinières, sur fonction d'assistante de direction notamment en charge des transactions foncières, du suivi de l'OCMACS et de l'animation du site internet,
- réintégration au terme de la mise à disposition de l'adjoint d'animation à temps complet (bénéficiant d'un temps partiel sur convenances personnelles) sur fonction de secrétariat, gestion, accueil et pour partie dans le domaine du tourisme, l'ensemble en CCCG.

2. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Convention SCABOIS :

Convention d'occupation précaire portant sur la salle de réunion signée le 19 septembre 2008 pour une demi-journée.

3. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 11 septembre 2008.

Le procès-verbal de séance du 11 septembre 2008 est adopté à l'unanimité sans observation.

4. Demande de subvention du Comité Régional de Développement Agricole Bresse-Val d'Amour.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie, présente la demande de subvention formulée par le Comité Régional de Développement Agricole Bresse-Val d'Amour en vue de l'organisation en Franche-Comté, les 26 et 27 novembre, du Festival National des Groupes de Développement Agricole. Il informe l'Assemblée que deux opérations se dérouleront sur le territoire communautaire :

- sur la commune d'Oussières, au sein de l'exploitation de Monsieur DUMOND
- sur la commune de Grozon, au sein de l'exploitation de Monsieur et Madame COUR.

La Commission Economie ayant sollicité des informations complémentaires sur le budget de l'opération, le Vice-Président indique que l'Association bénéficiera, outre la subvention de 700 € proposée par la Communauté de Communes du Comté de Grimont, d'une subvention d'un montant de 1 000 € octroyée par la Communauté de Communes du Val d'Amour.

Enfin, Monsieur Dominique BONNET tient à souligner que la Communauté de Communes octroie peu de subventions, et le cas échéant, à titre exceptionnel, quand l'évènement concerné a une dimension départementale, régionale, voire nationale, comme c'est le cas en l'espèce. Et, pour l'instant, le seul critère ferme instauré en la matière est le non cumul des subventions communautaire et communale sur une même opération.

Après avoir constaté que Monsieur BERTHELIER ne participera pas au vote selon sa déclaration, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des votants, l'attribution d'une subvention de 700 € au Comité Régional de Développement Agricole Bresse – Val d'Amour dans le cadre du Festival National des Groupes de Développement Agricole organisé les 26 et 27 novembre en Franche-Comté.

5. Lotissement industriel Velours 3 : lancement d'une procédure d'autorisation de lotir.

Monsieur Dominique BONNET procède à la présentation du dossier en exposant que la Communauté de Communes ne dispose plus à l'heure actuelle de terrains viabilisés commercialisables permettant de répondre aux nombreuses demandes d'entreprises souhaitant s'implanter ou s'étendre sur le territoire.

Aussi est-il proposé de se prononcer sur le lancement d'une nouvelle phase d'aménagement au sein de la ZI de Poligny, la zone en question couvrant environ 5 hectares sur les lieux dits « Aux Velours » et « Saut de la Cuisine ».

Le Vice-Président Délégué à l'Economie souligne que ce projet a été proposé à l'inscription dans le cadre du Contrat de Pays actuellement en cours de négociation entre le Pays du Revermont et la Région Franche Comté, de sorte que la Communauté de Communes serait susceptible de bénéficier de 15 % de subvention régionale dans le cadre de ce Contrat de Pays et de 20 à 40 % de subvention de l'Etat au titre de la DDR.

Répondant à Monsieur Jean-Pierre KOEGLER qui s'interroge sur le choix du bureau d'études, le Président envisage la possibilité de réunir la Commission d'Appel d'Offres pour étudier les offres de prestation des différents bureaux qui seront consultés.

Madame Annie REGAZZONI s'interrogeant sur l'opportunité de vendre des terrains à l'heure actuelle, compte tenu de la nouvelle mesure supprimant la TPU pendant deux ans pour toute entreprise nouvellement installée (mesure annoncée par le gouvernement), Monsieur Dominique BONNET confirme que les terrains ne seront pas viables avant un délai de deux ans minimum.

Après avoir précisé à la demande de Monsieur Jean-Louis DUFOUR que le m² de terrain viabilisé est fixé à moins de deux euros, le Vice-Président délégué à l'Economie ajoute que le prix ne semble pas être un facteur déterminant et qu'il devra être augmenté. Les entreprises décident de s'implanter sur Poligny en raison de sa position géographique stratégique.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le lancement d'une nouvelle tranche d'aménagement de zone d'activité économique en ZI sur commune de Poligny, soit une opération portant sur environ 5 ha et le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre réalisée selon procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la réalisation du dossier de Permis d'Aménager sur le secteur Velours 3 et la réalisation du programme de travaux de viabilisation, aménagement paysager et création du bassin de rétention correspondant.

6. Réindustrialisation des plâtrières de Grozon : vente de terrain à la Société CLER.

Monsieur Dominique BONNET présente le dossier en expliquant que la société CLER, locataire d'une partie du site des Plâtrières de Grozon, a fait connaître son souhait d'acquérir le bâtiment et le terrain qu'elle louait dès lors que la Communauté de Communes serait devenue propriétaire. Aussi, la Communauté de Communes, propriétaire des lieux depuis le 28 août 2008, a-t-elle reçu l'accord verbal de la société CLER pour un prix fixé à 54 000 €.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président délégué aux Finances, précise, à la demande de Monsieur Florent GAILLARD, que la Communauté de Communes a acquis le site des Plâtrières de Grozon au prix de 220 000 €.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver la vente à la Société CLER ou à toute personne morale se substituant, d'une parcelle de terrain de 9 614 m² prise sur parties des parcelles ZI 10 et ZD 199 P (Commune de Grozon), dont la nouvelle dénomination n'est pas connue, et du bâtiment de stockage situé sur celle-ci, au prix principal de 54 000 €, d'une part, et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier et notamment l'acte de vente, d'autre part.

7. Bassin de rétention ZI de Poligny : Attribution du marché.

Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président délégué aux travaux expose le dossier à l'Assemblée en expliquant que la Communauté de Communes, projetant d'aménager les terrains libres de la zone industrielle de Poligny, a été autorisée par la Préfecture à effectuer des aménagements à la condition de prévoir la réalisation de deux bassins de rétention.

Par délibération du 12 février 2008, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de ce projet.

Au terme de la procédure, la CAO a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise PETITJEAN TP pour un montant de 88 275,50 € HT soit 105 577,50 € TTC.

Monsieur Jean-François GAILLARD ajoute que de grands débats ont animé la CAO.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de donner son accord à la réalisation du marché de travaux portant sur l'aménagement du bassin de rétention en ZA Sud d'un volume de 3 400 m³ et d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise PETITJEAN TP pour un montant de 88 275,50 € HT et 105 577,50 € TTC.

8. Piste cyclable et déplacement voirie quai transfert à l'Espace Commercial Grimont Sud : information

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, informe l'Assemblée que la consultation pour travaux de piste cyclable et déplacement de voirie accès au quai de transfert a été menée (la piste permettra de relier la ville par l'ancien chemin d'exploitation n° 41 vers voie SNCF). Il précise que ce projet qui prévoit un déplacement de la voie d'accès au quai de transfert avec une piste cyclable d'environ 3 m et un chemin piéton d'environ 2 m implique, non seulement la reprise et le déplacement de réseaux France Telecom et EDF, mais également un réseau d'assainissement, entraînant, ainsi un surcoût de l'opération qui est inscrite à l'avenant 2007 du CTC 2004-2008 pour un coût prévisionnel de 75 000 € subventionnable à 50 % par le Conseil Général, soit 35 000 €.

9. Accès piétons à l'Espace commercial Grimont Sud depuis le centre ville de Poligny.

Monsieur Jacky REVERCHON soumet le dossier à l'Assemblée en expliquant qu'il est proposé de compléter les accès piétons et cycles à l'Espace Commercial Grimont Sud, en cours de création, par un nouvel accès strictement piétons. Interrogée, la DIR Est a indiqué que ce projet pouvait être envisagé sous réserve d'un certain nombre de règles de sécurité, et la société COLIN a estimé le coût de réalisation d'une étude APS (Avant Projet Sommaire) à 2 005 € HT.

Répondant à Monsieur Daniel PETITPAS qui s'étonne que la Communauté de Communes puisse investir sur des terrains dont elle n'est pas propriétaire, Monsieur Jean-François GAILLARD fait savoir que les terrains appartiennent pour partie à la Communauté de Communes, et pour partie à l'Etat.

Monsieur Dominique BONNET ajoute que la route qui mène du giratoire à la rue Travot n'a pas été requalifiée par la DDE au moment des transferts, de sorte qu'il s'agit d'une route orpheline.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR qui demandait si d'autres cabinets de géomètres avaient été consultés, le Président indique que le cabinet Olivier COLIN avait été choisi dans la mesure où il disposait déjà de tous les relevés topographiques.

Le Conseil Communautaire décide, par 44 voix pour et 1 abstention, de donner un accord de principe à l'aménagement d'un itinéraire piéton pour établir une liaison entre le centre ville de Poligny et l'espace commercial Grimont sud via la route de Lons, et à la réalisation d'un APS sur un montant maximum de 2 000 € HT, APS qui devra être soumis pour accord à la DIR.

10. Espace Commercial Grimont Sud : Aire de détente et d'information.

Monsieur Dominique BONNET procède à la présentation du dossier en expliquant que le Permis d'Aménager pour l'Espace Commercial Grimont Sud prévoit notamment dans son programme de travaux l'aménagement d'une aire de détente et d'information qui consiste à aménager une partie de l'espace commercial. Le Vice-Président informe l'Assemblée que le cabinet « Le Bureau des Paysages » a été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui a vocation à lier trois aspects essentiels: un aménagement paysager de qualité à l'entrée de ville, la préservation de l'environnement et, enfin, l'aménagement urbain et la préservation du lien social.

Monsieur Dominique BONNET, en qualité de Maire de la commune de Poligny, complète ses propos en indiquant que le permis de lotissement commercial a été validé pour vendre les quatre terrains de la zone.

En réponse à Madame Isabelle LASAYGUES qui s'interrogeait sur l'existence de potentiels acquéreurs, le Vice-Président Délégué à l'Economie fait savoir que les sociétés suivantes seraient intéressées: Défi Mode, Extra, la Boutique Paysanne et d'autres enseignes...

Monsieur Jean-François GAILLARD annonce, à la demande de Monsieur Serge DAYET que quatre places de parking sont prévues, avec possibilité d'en prévoir plus, mais sans pour autant permettre le stationnement des poids-lourds.

Monsieur Dominique BONNET répond à Monsieur Robert LACROIX que la réalisation du projet en une seule et unique tranche ne permettrait pas de bénéficier de tarifs plus

compétitifs, dans la mesure où chaque tranche est différente : la première concernant l'aménagement paysager et la seconde le mobilier.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aire de détente et d'information pour un montant total de 33 334 € HT en 1^{ère} tranche et 11 695€ en 2^{ème} tranche.
- de dire que seule la 1^{ère} tranche est lancée dans un 1^{er} temps.
- d'autoriser le Président à signer toute les pièces afférentes.

11. Subvention à l'Office du Tourisme / Fonctionnement année 2008.

Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, présente la demande de subvention formulée par l'Office du Tourisme qui porte sur un montant de 20 000 €. Après rappel de la délibération du 11 septembre 2008 par laquelle le Conseil Communautaire a attribué une 1^{ère} subvention de 17 000€, l'Assemblée Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Office du Tourisme du Pays Polinois pour l'année 2008, à titre de solde.

12. Décision modificative 1 / 2008.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, procède à la présentation du dossier des budgets supplémentaires 2008 de la CCCG :

- Budget Principal : Aucune observation
- Budget Locaux Industriels : Aucune observation
- Budget Zones d'Activité Economique :

Monsieur Jean-Louis DUFOUR faisant remarquer que le budget principal est dans l'obligation d'abonder ce budget, Monsieur Alain GUYOT explique que le déficit est dû au fait que les ventes de terrains initialement prévues n'ont pas encore pu être réalisées.

Monsieur Jean-François GAILLARD ajoute que le Permis d'Aménager la Zone Commerciale étant désormais validé, la vente de ces terrains devient urgente.

- Budget Camping : Aucune observation

- Budget Ordures Ménagères :

Monsieur Jean-François GAILLARD informe l'Assemblée de la rencontre qui a lieu avec les Présidents des trois SICTOM, et dont il est ressorti, d'une part, qu'il n'y aurait pas de changement dans la pratique de ramassage des ordures ménagères, et d'autre part, que les SICTOM trouveraient un arrangement entre eux pour la facturation.

Monsieur Florent GAILLARD émet à nouveau le souhait que le détail par service apparaisse dans les budgets par fonction.

Le Conseil Communautaire n'émet aucune objection au vote global des budgets tel qu'il a été proposé par Monsieur le Président, et adopte par vote unique, à l'unanimité, l'ensemble des budgets.

13. Exonération de TEOM des assujettis à la redevance spéciale des ordures ménagères pour l'année 2009.

Monsieur Alain GUYOT explique que, par délibération du 12 octobre 2004, le Conseil Communautaire a créé la Redevance Spéciale Ordures Ménagères en parallèle à la TEOM pour les locaux à usage industriel ou commercial.

Aussi, l'Assemblée instaure-t-elle, chaque année par délibération, l'exonération de TEOM pour les assujettis à cette redevance au titre de l'année suivante et selon liste établie par le SICTOM.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler l'exonération permanente en décidant pour l'année 2009 d'exonérer de la TEOM les locaux hébergeant une activité industrielle ou commerciale pour lesquels la redevance spéciale des ordures ménagères est facturée, selon liste établie par les SICTOM.

14. Attribution de l'indemnité de conseil au Receveur comptable de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Monsieur Alain GUYOT présente la demande d'indemnité de conseil formulée par Monsieur Pierre SAILLARD, comptable de la collectivité, et dont les conditions d'attribution doivent être fixées à chaque renouvellement de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer annuellement l'indemnité de conseil au Percepteur, d'en fixer le taux au maximum de 100% et de prendre acte de ce que le montant 2008 s'élève à la somme de 697,71€.

15. Rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Après présentation du dossier par Monsieur Jean LETROUBLON, Vice-Président Délégué à la Communication, qui déclare que le document sera diffusé au mois de juin à l'avenir, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de prendre acte de la présentation dudit rapport pour l'année 2007, dont un exemplaire complet a été adressé aux Maires des 27 communes membres, et joint au dossier du Conseil Communautaire pour la séance du 30 Octobre 2008.

16. Assurance risques statutaires des personnels / Adhésion à contrat du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Monsieur Alain GUYOT présente le dossier en rappelant que le Centre de Gestion, autorisé, par délibération du 12 février 2008, à lancer une procédure de mise en concurrence des assureurs pour l'assurance risques statutaires des personnels pour la période 2009 à fin 2012 a attribué le marché à la CNP.

L'Assemblée Communautaire décide, à l'unanimité, de donner son accord à l'adhésion au contrat collectif CNP pour une couverture à l'identique de l'existant au taux de 5,28% avec 30 jours de franchise pour les agents cnacl et 1,45% pour les agents ircantec.

17. Cession de terrain à la société DIAGER.

Monsieur Dominique BONNET procède à la présentation du dossier en expliquant que dès le début de l'année 2006, la société DIAGER a fait connaître son souhait d'acquérir une partie des parcelles ZI 48, 49, 50 et 51 en ZI de Poligny, en vue d'un projet d'extension.

La Communauté de Communes et la société ont trouvé un accord pour la cession de ces parcelles représentant 32 080 m² et dénommées dorénavant ZI 329 et ZI 331 pour un montant de 40 000 €, conformément à l'avis des domaines.

Le Vice-Président Délégué à l'Economie ajoute qu'il s'agit d'une régularisation, dans la mesure où le bâtiment de la société DIAGER a déjà été bâti.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la vente des parcelles ZI 329 d'une contenance de 21 942 m² et ZI 331 d'une contenance de 10 138 m² représentant un total de 32 080 m² pour un montant de 40 000 € soit 1,25 € le m² à la société DIAGER ou toute personne morale se substituant, et autorise le Président à signer toute les pièces afférentes, notamment l'acte de vente.

18. Fonds anciens de bibliothèque : Conservation préventive par protection physique des ouvrages.

Monsieur Gérard BOUDIER, Vice-Président Délégué à la Culture, expose le dossier en indiquant que le programme de conservation de la mémoire écrite, subventionnable par la DRAC, fait suite à l'opération groupée avec la bibliothèque communautaire du Val de la Cuisance et la bibliothèque communale de Salins de valorisation des fonds anciens

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de donner son accord à la réalisation du programme de conservation préventive proposée qui aura lieu après sollicitation et notification de subvention de la DRAC.

Questions et informations diverses

➤ Monsieur Jean-François GAILLARD informe l'Assemblée du mouvement de personnel qui se déroule au sein des services administratifs de la Communauté de Communes.

Concernant le départ de l'animateur économique, les élus ont décidé de s'accorder un délai de deux mois pour réfléchir aux fonctions qui seront dévolues à son successeur, et qui seront davantage orientées sur une action d'aménageur de zones d'activité économique que de développeur économique.

Par ailleurs, l'animatrice pépinières se voit attribuer plus de responsabilités, et accède à un poste d'assistante de direction.

Enfin, l'animatrice tourisme, jusqu'alors mise à disposition de l'Office du Tourisme, réintègre le siège de la Communauté de Communes. Elle assurera les fonctions d'accueil pendant trois jours, et travaillera sur des dossiers relevant du domaine touristique pendant un jour.

En outre, la création d'une cellule d'assistance technique aux communes est en réflexion.

➤ Le Président fait part à l'Assemblée de l'avancée du dossier « Moulin de Brainans » en annonçant qu'une réunion avec le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur RUTZ s'est tenue afin d'étudier le prix de vente de la deuxième partie du bâtiment. Monsieur RUTZ, souhaitant rembourser son investissement, maintient son prix de vente initial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Christian SOMMER

Jean-François GAILLARD